



COMPTE RENDU USAJ CAP DU 21 AU 23 MARS 2012

Le secrétaire général Monsieur GARRIAZO n'a toujours pas voulu prendre part à la CAP des corps communs filière administrative. QUEL MÉPRIS pour notre filière. Pour autant bien que celui-ci était opposé à une minute de silence, les organisations syndicales l'ont fait en mémoire des victimes de Montauban et Toulouse.

L'administration n'a pas voulu étudier l'avancement au 8^{ème} échelon car l'arrêté n'est toujours pas sorti et la Fonction Publique bloque. Aucune date de CAP ne peut être prévue à ce jour, mais comme nous l'avons indiqué dans la déclaration, pour l'UNSa Justice le passage à cet échelon doit être linéaire.

Le secrétaire général a envoyé une note à toutes les directions en demandant le respect des délais pour évaluer les personnels afin que les CAP de recours en évaluations puissent se tenir dans des conditions acceptables. Tous les recours devraient être étudiés à une même CAP et non pas sur trois ou quatre CAP. L'exemple venant d'en haut, il faut savoir que les évaluations des agents du services du secrétaire général viennent tout juste d'être notifiées.

Nous sommes informés que la circulaire d'évaluation 2012 pour les corps communs devrait sortir dès le mois d'avril.

Concernant la circulaire de mobilité, le recensement des postes vacants doit être terminé au 6 avril ce qui permettra de diffuser la liste des postes offerts à mutation à la mi-avril et les agents pourront candidater jusqu'à la mi-mai.

A la demande de l'UNSa Justice un groupe de travail sera ouvert sur l'avancement et les bonifications. Ce groupe de travail sera constitué avec les organisations syndicales siégeant en CAP et seulement celles-ci.

Le président de la CAP nous informe qu'il ne détournera pas la loi mais il sera discuté d'une possible alternative sur les ratios promus/promouvables par direction afin de ne pas en léser une par rapport aux autres.

Les organisations syndicales étaient défavorables à tenir la CAP d'avancement.

L'administration **s'étant engagée formellement** à mettre à l'avancement tous les agents dont les recours seraient étudiés jusqu'au mois de novembre (si les agents rentrent dans les critères retenus par la CAP), SEULE L'UNSa Justice au vu de ces conditions, a voté pour le maintien de cette CAP.

Il ne faut pas oublier que l'avancement, c'est un gain d'argent direct pour le fonctionnaire et qu'il faut penser aux collègues partant en retraite et dont l'effet de l'avancement n'intervient que six mois après la signature de l'arrêté. L'UNSa Justice a pensé avant tout, à l'intérêt des personnels

Félicitations aux agents promus.

Les Membres élus de la CAP de l'UNSa Justice